



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 045-214500498-20231114-2023111409-BF

Préfecture du Loiret le

enregistrement ACTES

## Conseil Municipal Délibération numéro 2023111409

Date de la  
convocation  
10.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date  
d'affichage  
10.11.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Sylvie VUILLET, Dominique BAUDOIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Ilona BERNY-VILFROY, Christian AMEUR.

Nombres de  
membre

Absente donnant pouvoir: Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET, Aurélia BLOT à Florence BONDUEL, Aurélie DAUBIN à Jean-Claude TONDU, François DAUBIN à Christian AMEUR, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

Absente excusée: Sophie THIRET épouse ALLION.

### Décision budgétaire modificative n°1 Budget annexe assainissement 2023

Délibération  
2023111409

Vu le budget primitif 2023,

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Vu le démarrage de l'étude de zonage d'assainissement collectif actée en 2021 (2 485.40 € HT)  
Il convient d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Adopte la décision budgétaire modificative suivante :**

Section d'investissement -HT	BP	DM	BP + DM1
Dépenses Chapitre 20– Immobilisations incorporelles	5 431.40 €	+ 2 500 €	7 931.40 €
Compte 203 –Frais d'études	5 431.40 €		7 931.40 €
Recettes Chapitre 16 Emprunts et dettes	107 660.07 €	+ 2 500 €	110 160.07 €
Compte 1641 Emprunt	2 800 €		5 300 €

*Le Maire,*  
**Florence BONDUEL.**

*Le Secrétaire de séance,*  
**Yann GOLLION,**  
*Conseiller municipal.*



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>